

INTITULE DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à maintenir et actualiser ses compétences conformément à l'Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents de sécurité cynophile, nécessaire pour le renouvellement de sa carte professionnelle.

OBJECTIFS

- Maitriser le cadre légal et réglementaire pour justifier de ses actes réalisés de manière proportionnés, sécuritaires et conformes.
- Tenir son poste dans les limites de sa fonction et assumer sa responsabilité civile et pénale, afin de conserver son autorisation d'exercer.
- Maitriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées dont CNIL pour justifier son action.
- Porter assistance
- Accueillir et contrôler les personnes ou les matériels pour garantir la sécurité des lieux.
- Tenir le poste de sécurité en réalisant les tâches courantes avec les outils et moyens appropriés pour garantir la conformité règlementaire.
- Réaliser une ronde conformément au plan prévu et signaler tout dysfonctionnement pour satisfaire sa mission de surveillance.
- Alerter, accueillir et orienter les différents interlocuteurs internes et externes.
- Appréhender une personne en toute circonstance usuelle en respectant les lois et règlements, les consignes.
- Appliquer les dispositions réglementaires pour éviter tout accident
- Exercer ses missions de contrôle d'accès, de filtrage et d'inspection
- Evaluer la dangerosité de la situation et faire face aux risques

PUBLIC

Agent de sécurité disposant d'une carte professionnelle en cours de validité (24 mois maximum) ou d'un numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS.

12 personnes maximum.

PRE REQUIS

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité, délivrée par le CNAPS.
- Propriétaire du chien identifié sur la carte professionnelle. (Contrôle lecteur de puce)
- Evaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (10 questions)
- Les candidats titulaires du certificat de SST en cours de validité peuvent être dispensés du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

CONTENU**UV2 Module Cadre juridique :****7 h**

- Maitriser la législation propre à l'activité cynophile

UV3 Module Connaissance générale du chien :**4 h**

- Connaitre le contenu des dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens

UV4 Module Obéissance et sociabilité :**7 h dont 6h de mise en pratique**

- Acquisition des techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien envers son environnement (sociabilité), de maintien à un niveau opérationnel des qualités physiques et techniques du binôme maître-chien.

UV5 Module Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense : 7 h dont 6h de mise en pratique

Maitriser :

- L'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée.
- Faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense.
- Maitriser son chien lors d'une action mordante.

UV6 Module Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes : 7 h dont 6h de mise en pratique.

- Maitriser l'utilisation de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage) .
- Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde.
- Maitriser le chien dans le cadre de la détection et recherche

ACTION DE FORMATION

DUREE : 32 H hors examen.

LIEUX : 6 rue Michel carre mas Guerido 66 330 Cabestany/ Terrain cynophile.

HORAIRE DE LA FORMATION : 8h30-12h/13h30-17h

DELAI : Accès 2 mois environ

DATE DE SESSION : Se reporter sur la mention présente sur le devis ci-joint.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Responsable Pédagogique : Mme COMMES Véronique

L'encadrement des stagiaires est assuré par la direction d'EFICAS et/ou par le formateur.

Une feuille d'émargement individuelle est conjointement signée par le formateur et le stagiaire, à l'issue de chaque demi-journée de formation.

Intervenants : Formateurs professionnels de la sécurité validés par les différentes autorités : La CPNEFP /ADEF .
SST La formation est dispensée par un formateur SST rattaché à l'organisme de formation habilité pour la formation de SST .

APPROCHE PEDAGOGIQUE :

Exposés interactifs, démonstration par le formateur, études de cas.

Formation alternant théorie et pratique

Remise d'un livret reprenant le contenu de la formation à chaque apprenant. Supports pédagogiques, film vidéo, caméscope, études de cas concrets, exposés théoriques, jeux de rôles.

MATERIELS :

. Locaux :

- Une salle de formation dédiée par session de CQP, d'une surface minimum de 25 m², ainsi que des sanitaires hommes et femmes et une zone de détente (spécifique pour le CQP).
- Des chenils sécurisés ou des boxes d'attente ou un parking ombragé pour les véhicules équipés de caisse de transport, permettant d'accueillir les chiens ;
- Un point d'eau hors gel ;
- Un terrain d'une surface minimale de 1000 m² et doté d'un grillage d'une hauteur minimale d'un mètre comportant des obstacles propres à l'exercice de parcours canin d'agilité ;
- Pour les organismes de formation ne disposant pas à proximité du terrain de leur salle de cours, une salle de réunion adaptée (d'une surface minimum de 25 m², ainsi que des sanitaires (spécifique pour le CQP) ;
- L'organisme de formation doit pouvoir disposer de locaux (hangar, entrepôt, parking) permettant de travailler les chiens dans des environnements différents du centre de formation habituel d'entraînement ;
- Une zone de détente pour les chiens
- Matériels spécifiques minimums dédiés.
- Matériels de protection pour la pratique du mordant : chiffons, boudins, manche de débouillage, deux costumes de protection dont un costume de déconditionnement, un gilet de frappe muselée ;
- Un registre au mordant permettant d'établir le suivi de la formation du binôme maître-chien; - Un lecteur de puces électroniques permettant l'identification des chiens ;
- Un pistolet d'alarme 6 millimètres ;
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI) ;
- Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès ;
- Un registre de consignes ;

Guide des données techniques et conduites à tenir INRS

- Document de référence SST
- Plan d'intervention – pictogrammes
- Aide mémoire SST – ED 4085

- un défibrillateur de formation avec accessoires

1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelle (ou dispositif de protection individuelle)

- un mannequin adulte
- un mannequin enfant
- un mannequin nourrisson
- divers matériels pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires avec document de suivi
- Vidéos INRS : Gestes de secours SST

MODALITES D'EVALUATION

CONDITIONS D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION

Questions orales et écrites (QCM...)

Mises en situation professionnelle grille d'évaluation pratique

SST : évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

ORGANISME DE DELIVRANCE

Carte SST : INRS/EFICAS

Questionnaire d'appréciation.

A l'issue de la formation : Remise d'une attestation du suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences (modèle publié par le CNAPS) à joindre lors de la demande de renouvellement de la carte professionnelle.

TARIF

500 €

ACCESSIBILITE

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap contacter notre Référent handicap au tel 0468505896 ou par mail eficas.66@wanadoo.fr

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :

Les locaux : accessibilité des locaux conformément à la réglementation décret N°2006-555 du 17 mai 2006.

La formation : accompagnement tout au long de la formation, compensations en fonction des situations de handicap. ex : ergonomie de poste, matériel adapté Adaptation des supports de formation, aménagements des examens ...

Pour suivre cette formation le candidat doit être en capacité de :

- Suivre des cours théoriques de plusieurs heures;
- Se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseurs ;
- Effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400 m environ ;
- Effectuer les gestes de premiers secours à personnes ;
- Evacuer d'urgence une victime potentielle ;

CONTACT

Du lundi au vendredi contacter le centre de formation de 8h30 à 16h30.

Secrétariat pour toutes question d'assistance, ou organisationnelles.

Responsable pédagogique, Véronique COMMES pour toute question de conseil ou d'accompagnement.

MAIL : eficas.66@wanadoo.fr

TELEPHONE : 04 68 50 58 96